



9, Rue du Tremblay
38130 ECHIROLLES

☎ 04 38 49 00 86

✉ batpi@batpi.com

<http://www.batpi.com>



Bureau d'Assistance Technique en Prévention Incendie

FORMATION S.S.I.A.P. 2

Modules complémentaires

Public : concernent les sous-officiers des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale titulaires de l'unité de valeur PRV 1 ou AP 1 ou du certificat de prévention, délivrés par le ministère de l'intérieur, conformément aux paragraphes 1 et 2 de l'article 5 du présent arrêté.

Non accessible aux handicapés

Pré requis : Aptitude médicale avec certificat de moins de 3 mois, AFPS ou PSC1, de moins de deux ans ; SST ou PSE1 en cours de validité

Nombre de stagiaire par session : 8 stagiaires maximum

Durée totale indicative : 28 heures non soumis à évaluation

Objectifs : Obtention du diplôme S.S.I.A.P. 2 par équivalence

Moyens pédagogiques : Cours magistraux - Exercices de cas - Pratiques avec mise en situation – QCM tout au long de la formation - Matériel nécessaire aux moyens de secours incendie et électrique, aux rondes, SSI, locaux adaptés avec RIA et plan interactif, équipement consignation électrique, modèles d'imprimés obligatoires

Responsable pédagogique : Jean-Pierre Sappei

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation.

Dates des prochaines sessions et délai d'entrée disponibles sur le devis ou sur le site

<https://www.formation-incendie-ssiap.com/>

Formation certifiante et Éligible au CPF : Code 236960 Sanction : Diplôme SSIAP 2 par équivalence

MODULES	CONTENUS	DUREE
2 ^{ème} partie Manipulation des Systèmes de Sécurité Incendie	Connaître les tableaux de signalisation sur lesquels le chef d'équipe est susceptible d'intervenir, identifier et interpréter les différents signaux - système de détection incendie - système de mise en sécurité	8 h 00
3 ^{ème} partie Hygiène et sécurité en matière de sécurité incendie	Connaître les dispositions applicables en hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie - réglementation du Code du travail	4 h 00
4 ^{ème} partie Chef du poste central de sécurité en situation de crise	Connaître les procédures et les consignes Gérer les intervenants Prendre les décisions adaptées Connaître et mettre en actions les moyens visant à faciliter l'action des sapeurs-pompiers - gestion du poste central de sécurité - conseils techniques aux services de secours	16 h 00

SSIAP2-006-15 avril 2020 Rev. C

SARL au capital de 15 300 € RC Grenoble 453 739 328 Siret : 453 739 328 000 38

N° de déclaration d'activité 82380391538 du 31/03/2006 Agréé par le service interministériel de la Défense et la Protection Civile par arrêté n°2010-00703 sous le numéro 38-0005 Convention de formation avec FFSS38 n°2801211-2